



Ville de Trois-Pistoles

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE 19 JUIN 2023

Séance extraordinaire sera tenue au lieu ordinaire des séances,
soit à l'Hôtel de Ville, sis au 5 rue Notre-Dame Est, le 19 juin 2023 à 19h30

- 1 - Ouverture de la séance
- 2 - Constatation à l'avis de convocation
- 3 - Adoption de l'ordre du jour
- 4 - Direction générale
 - 4.1 - Aide financière accordée - Le Vent gourmand et les espaces virevents 2023
- 5 - Règlements
 - 5.1 - Adoption du règlement no 887 décrétant des travaux d'asphaltage sur une partie de la rue Richard et un emprunt de 215 480 \$
 - 5.2 - Adoption du règlement no 888 décrétant des travaux de construction d'un trottoir et un emprunt de 200 800 \$
- 6 - Levée de la séance